



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin en Yvelines

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150007507

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Faculté de droit et de science politique (3, Rue de la Division Leclerc, 78280 Guyancourt).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Droit* de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines propose un cursus universitaire de trois années, réparti en six semestres, destiné à former des juristes généralistes. Elle a pour objectif de permettre l'acquisition par les étudiants de connaissances et de compétences juridiques indispensables tant à la poursuite d'études en master qu'à une insertion professionnelle future (ex : clerc de notaire, concours de police). La formation en *Droit* repose classiquement sur un socle de matières fondamentales (droit privé, droit public, droit international et droit européen) complété d'enseignements d'ouvertures touchant aussi bien les sciences politiques que criminelles (idées politiques, introduction à la médecine légale) et permettant aussi la découverte de systèmes étrangers ou de domaines connexes au droit (géopolitique, droit et arts, droit et littérature).

La mention propose une spécialisation progressive grâce à la présence de cours magistraux assortis de travaux dirigés qui, au fur et à mesure des semestres, permettent tout d'abord une acquisition des premiers fondements et une appréhension de la méthodologie propre aux études juridiques (première année de licence, L1), puis une consolidation de ceux-ci (deuxième année de licence, L2) afin d'aboutir à un début de spécialisation des étudiants (troisième année de licence, L3).

La licence de *Droit* propose cinq parcours : *Droit* ; *Droit spécialisation anglais* ; *Droit spécialisation espagnol*, un parcours *Droit Europe* et un parcours *Droit-anglais*.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique de la licence mention *Droit* est cohérent dans ses objectifs. Il propose une formation généraliste en droit privé comme en droit public et ce malgré une spécialisation un peu trop précoce au détriment du droit public en L3 qui est à relever. La formation repose sur des enseignements assurés aussi bien en cours magistraux qu'en travaux dirigés. Elle apporte une base élémentaire permettant notamment une poursuite d'études en masters non spécifiés cependant. Le contrôle des connaissances est conventionnel. Il se fonde sur un contrôle continu avec examen terminal ou un oral/écrit selon les matières. Un effort réel de suivi individualisé des étudiants a été réalisé avec une attention particulière portée au travail en groupe de taille modérée que cela soit dans les matières fondamentales de droit ou en langues, et ce surtout dans les parcours spécialisation-langues.

Chacun des parcours fonctionne de manière parallèle et repose sur une division traditionnelle entre une unité de matières obligatoires, contenant les matières de droit fondamentales constituant un tronc commun à chaque parcours, et une unité d'ouverture et/ou optionnelle. Concernant ces dernières, le choix des matières est assez large et attrayant à l'exception cependant du semestre 5 (S5) de la L3 parcours *Droit Europe* et du S5 L3 du parcours *Droit* qui ne propose que deux options.

La pratique des langues fait l'objet d'une certaine attention, car, hormis dans les parcours *Droit spécialisation anglais*, *spécialisation espagnol* et la bi-licence *Droit et anglais*, dans lesquels celles-ci sont logiquement plus présentes (60h/semestre), chaque semestre comprend l'apprentissage obligatoire d'une langue (20h/semestre). En revanche, il est difficile de savoir dans quelle mesure les étudiants peuvent valider ces compétences linguistiques (TOEIC). La possibilité de suivre des cours d'informatique est inconnue comme celle corrélative d'obtenir une certification en l'espèce (C2i). De manière plus générale, les nouvelles technologies sont à ce jour employées surtout à des fins de communication administrative ou de compléments informatifs de cours et non comme de vrais outils pédagogiques.

La mutualisation des cours entre les parcours est tellement pratiquée qu'elle donne parfois l'impression que ceux-ci ne se distinguent en fait que sur quelques enseignements spécifiques. Ce manque possible d'identité propre de certains parcours renforcé par l'impossibilité de continuation de ces formations dans un master spécifique est d'autant plus problématique que certaines formations peuvent entrer en concurrence avec des formations quasi-équivalentes dans des universités voisines voire se concurrencer entre elles. Se pose ainsi la question de la pérennité de la licence parcours *Droit spécialisation anglais* concurrencée par la bi-licence *Droit et anglais* portée par l'UFR de droit et science politique et l'Institut des langues et des études internationales (ILEI).

L'apparition en troisième année d'une licence mention *Administration publique* et d'une licence mention *Science politique*, aboutit à une offre de formation pléthorique qui devient difficilement lisible. Cette situation pourrait d'ailleurs peut-être expliquer la désaffection des étudiants pour la licence parcours *Droit spécialisation espagnol* et parcours *Droit Europe*. La troisième année de la licence parcours *Droit Europe* souffre de plus d'un manque de valorisation en termes de crédits ECTS (44 ECTS contre 60 par exemple pour la L3 parcours *Droit*), et le taux de réussite des étudiants en sortant est peu important ceci étant dû, selon le dossier, à une réorientation des étudiants dans d'autres parcours en cours de cursus.

Les dispositifs d'aide à la réussite et à l'insertion professionnelle constituent un des points faibles de la licence mention *Droit* indifféremment des parcours et ce même si des efforts sensibles peuvent être soulignés notamment à l'adresse des étudiants handicapés et ceux présentant des difficultés particulières. La formation bénéficie ainsi d'un dispositif dit ABRI (Accompagnement Bilan Réorientation Insertion) mis en place par l'Université et permettant de déclencher une aide globale en cas de décrochage, de problèmes sociaux ou de santé. En revanche, il n'existe pas de parcours de soutien ou de cours de remise à niveau pour les étudiants en simple échec universitaire et ceci alors que le taux de réussite notamment en L1 n'a cessé de chuter entre 2007-2008 (58 %) et 2010-2011 (39,41 %) pour finalement remonter à 50,07 % en 2011. De même, un système de tutorat n'a été mis en place que de manière facultative en S1-L1 et obligatoire en S2-L1 en cas d'échec aux examens. L'absence d'informations concernant les taux d'abandon en cours de licence comme le caractère lacunaire des renseignements relatifs à un dispositif de type enseignant référent ou ceux concernant la poursuite d'études en licence professionnelle et master montrent que la formation ne s'est pas encore appropriée ces outils. Ainsi la licence paraît conçue non comme un diplôme en soi, mais plutôt comme un cursus de préparation au master (l'absence de chiffres ne permet toutefois pas de vérifier la réalité de cette poursuite en cycle supérieur). Ce constat est d'ailleurs corroboré par la faible place que tient la préprofessionnalisation dans le projet pédagogique : le stage n'est que facultatif et peu valorisé ; quant à la possibilité pour les étudiants de suivre un module de type élaboration d'un projet professionnel de l'étudiant (PPE), après avoir été placée trop tôt dans le cursus de licence, à savoir en S2 de la L1, celle-ci a disparu du cursus en raison de son coût. Enfin, les professionnels extérieurs au monde universitaire interviennent peu en cours de formation et ce

peu importe les parcours (pour la L1, 10 % des cours sont assurés par des enseignants extérieurs et pour la L2 et la L3, ceux-ci représentent successivement moins de 4 % et 5 % des cours). La direction de la réussite et de l'insertion professionnelle de l'Université permet néanmoins aux étudiants de suivre des ateliers de préparation à l'insertion professionnelle et les informe sur leur orientation en utilisant des outils classiques. La formation propose de plus un système de mobilité internationale dynamique et bien organisé. De réels moyens financiers et humains ont été mis en œuvre afin de permettre à nombre d'étudiants (37 en 2010-2011 et 56 en 2011-2012) de partir étudier dans des universités étrangères via le dispositif ERASMUS.

Concernant le pilotage, son évaluation est rendue difficile en raison du manque d'informations ou de leur caractère incomplet. Ainsi, l'encadrement pédagogique, le soutien administratif ainsi que la qualité des éventuels responsables de parcours, ne font pas l'objet de déclinaisons dans le dossier. Les seuls renseignements transmis, concernent le pilotage de l'ensemble des cursus de la faculté de droit effectué par les instances de l'UFR de droit et de science politique. Ainsi, s'il existe notamment une commission pédagogique, une direction et un bureau de la faculté, leurs modalités de fonctionnement montrent qu'ils ne peuvent être assimilés à un conseil de perfectionnement ou à toute autre entité qui aurait pour objet d'évaluer la licence dans tous ses parcours. Ces structures dont l'intérêt est réel, et par ailleurs bien décrites, ont en réalité pour fonction principale de limiter les dysfonctionnements administratifs ou pédagogiques. L'évaluation des enseignements pas les étudiants n'est, quant à elle, systématisée dans aucun des parcours de la licence de *Droit*. Elle est en fait réalisée soit de manière informelle par les enseignants dans le cadre de leurs cours soit par l'intermédiaire de la commission pédagogique et du bureau de la faculté ce qui, faute d'autres précisions dans le dossier, ne permet pas de mesurer l'impact réel de cette évaluation sur le pilotage de la licence.

L'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines fait état d'un processus d'autoévaluation mené au sein de l'établissement relayé par les instances de l'UFR de droit et science politique. Cependant, en raison de la présentation du dossier de la licence mention *Droit*, sous la forme d'une autoévaluation, nombre d'informations sont restées dans l'ombre et certaines fournies ne sont pas objectivables (ex : la connaissance de la population étudiante et son impact sur le pilotage, certains pourcentages de réussite comme le suivi des étudiants sortant de la licence de *Droit* sont non renseignés). La qualité du dossier est donc, d'un point de vue formel, de facture moyenne, car notamment trop d'éléments restent dans l'ombre (ex : absence dans les maquettes de référence à certains enseignements comme le PPE, le stage, le tutorat...) et altèrent la lisibilité de l'offre de formation.

- Points forts :
 - Licence de *Droit* classique dans ses aspects fondamentaux.
 - Projet pédagogique solide pour ce qui concerne la licence parcours *Droit* et progressif permettant une poursuite d'études en master de *Droit*.
 - Ouverture vers l'international avec une licence parcours *Europe*, deux parcours *Droit spécialisation langues* et une mobilité internationale encouragée et utilisée par les étudiants.
- Points faibles :
 - Présentation du dossier complexe et défaut de données et d'indicateurs au plus proche de la formation.
 - Offre de formation difficilement lisible du fait d'une multiplicité de parcours interne à la licence de *Droit*.
 - Pérennité délicate de certains parcours et en particulier du parcours *Droit spécialisation espagnol* et du parcours *Europe*, ou du parcours *Droit spécialisation anglais* concurrencé par la bi-licence *Droit et anglais* portée par l'UFR de droit et science politique et l'Institut des langues et des études internationales (ILEI).
 - Absence de cours de mise à niveau en L1, d'unités optionnelles dans certains parcours, et présence d'un déséquilibre en L3 entre le droit privé et le droit public en défaveur de ce dernier.
 - Absence de suivi des étudiants non diplômés et des diplômés.
 - Pas de cours de mise à niveau.
 - Dispositifs préprofessionnalisant peu présents, notamment une aide à l'insertion professionnelle minimale, stage non obligatoire et absence d'ouverture vers le monde professionnel.
 - Pilotage dans le cadre de chaque parcours non renseigné.
 - Absence de conseil de perfectionnement ou de structure équivalente.
- Recommandations pour l'établissement :

Le développement et l'appropriation réelle des outils de connaissance et de suivi de de la population étudiante par la formation pourraient permettre d'améliorer le pilotage de la licence. Le porteur du projet pédagogique a, à travers le dossier, montré une volonté certaine d'autoévaluer celui-ci et ce travail mérite en ce sens d'être poursuivi, enrichi et soutenu par l'établissement. Nul doute qu'en se penchant plus encore sur les indicateurs et les données

fournies par les services de l'Université en ce domaine, la formation serait plus à même d'adapter et de renforcer son offre.

Concernant toujours le pilotage, la création d'un conseil de perfectionnement associant dès le début quelques professionnels du droit et des enseignants-chercheurs extérieurs à la discipline pourrait faire bénéficier la licence de *Droit* d'un regard externe et ce afin d'engager les améliorations déjà perçues comme nécessaires.

Les efforts en faveur de l'accompagnement vers le monde professionnel (valorisation des stages et introduction de vrais modules professionnels) ainsi que l'aide à la réussite devraient être accentués. L'architecture générale de la licence de *Droit* pourrait être simplifiée en rationalisant notamment le nombre de parcours. Ainsi certains ne sont pas continués en tant que tel dans des masters spécifiques et le parcours *Droit Europe* et parcours *Droit spécialisation espagnole* sont en souffrance. Une réflexion pourrait être aussi menée sur la nécessité de conserver la licence parcours *Droit spécialisation anglais*, car elle se trouve de surcroît en concurrence avec la double-licence *Droit et anglais* et des formations quasi-équivalentes dans des universités voisines. La place de quelques disciplines dans la partie commune de la formation (ex : absence de cours de droit fiscal) pourrait d'ailleurs à cette occasion être repensée.

Ce travail d'ensemble permettrait ainsi de réduire le contraste existant entre les éléments indéniablement positifs de la formation (attention portée aux étudiants en grande difficulté, solidité de la formation en droit, mobilité internationale et importance donnée à la pratique de langues étrangères) et ceux présentant quelques faiblesses.



Observations de l'établissement



N° demande : LI-S3LI150007507

Domaine : DEG

Niveau : Licence

Mention : Droit

Observation (s) :

*Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans le dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

*Les préconisations de l'AERES ont été largement anticipées dans ce dossier de renouvellement: rééquilibrage du droit privé et du droit public en L3; restructuration d'ensemble avec suppression des parcours les plus faibles (Europe et Espagnol) et transformation du parcours Anglais en parcours International pour lui donner plus de cohérence et de visibilité; création dès sept. 2013 de dispositifs d'aide à la réussite ("semestres transitionnels"); création de modules professionnalisants et intégration d'un Projet personnel étudiant valorisant le stage.